

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Temps partiel de droit		
Après la naissance d'un enfant de moins de 3 ans ou adoption		- Extrait d'acte de naissance ou d'adoption de l'enfant - Document attestant du lien unissant l'agent à l'enfant au titre duquel la demande est formulée
Pour donner des soins à son conjoint, enfant ou ascendant atteint d'un handicap, victime d'un accident grave ou d'une grave maladie		- Certificat médical attestant de la gravité (à renouveler tous les 6 mois) - Carte d'invalidité - Document justifiant le versement de l'allocation pour adultes handicapés et/ou de l'indemnité compensatrice pour tierce personne - Dans le cas d'un enfant handicapé : document prouvant le versement de l'allocation d'éducation spécialisée - Document attestant de la qualité de conjoint ou de lien unissant l'agent aux Enfants ou à l'ascendant
En situation de handicap		- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) - ou toute pièce justificative attestant d'une demande de RQTH en cours
Pour création/reprise d'entreprise		- Déclaration de création ou de reprise d'entreprise
Disponibilité		
Etudes ou recherches	Article 44	- Certificat de scolarité
Convenances personnelles	Article 44 b	- Ecrit circonstancié accompagné de toute pièce permettant de justifier la situation de l'agent
Pour créer ou reprendre une entreprise	Article 46	- L'intéressée doit avoir accompli au moins 3 années de services effectifs dans l'administration - Tout document justifiant de la création de l'entreprise (inscription ou registre du commerce)
Activité indépendante		- Justificatif d'immatriculation de l'activité soit au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés, soit à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) ; - Copie de l'avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise ou de la société à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n°2019-234 du 27 mars 2019
Activité salariée		- Copie de l'ensemble des bulletins de salaire - Copie des contrats de travail
Soins :	Article 47-1	- Photocopies du livret de famille - Convention de PACS - Et Certificats médicaux détaillés remis sous pli confidentiel - Et Carte d'invalidité
- au conjoint (par mariage ou PACS) - à un enfant - à un ascendant - à la suite d'un accident ou d'une maladie grave		
Elever un enfant de moins de 12 ans	Article 47-1	- Photocopies du livret de famille
Pour suivre le conjoint astreint à une résidence éloignée pour des raisons professionnelles	Article 47-2	- Photocopies du livret de famille - Convention de PACS - Et Attestation d'emploi du conjoint (avec mention des dates et lieu de contrat)
Déplacement dans un T.O.M – D.O.M ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants(s) Article 47 3 ^{ème} alinéa		- Copie de l'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 du Code de la famille et de l'aide sociale
Exercice d'un mandat d'élu local	Article 47 4 ^{ème} alinéa	- Demande de l'intéressé - Attestation préfectorale
Congé parental		
-Document attestant du lien unissant l'agent au titre duquel la demande est formulée		
Congé de formation professionnelle		
-Lettre de motivation -Document attestant du volume horaire de la formation souhaitée		